

Par suite d'une convocation en date du 15 Février 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 19 Février 2024, à 18h40 sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation Procès-Verbal réunion du 18/12/2023
2. Modification tableau effectifs – Création des postes
3. Devis CIRUS, aménagement rue du Centre (RP) - Grange du pont
4. Devis CIRUS aménagement rue de Tavaux
5. Devis IDEGEO, relevés topographiques, rue du Centre, rue de Tavaux
6. Devis travaux parking rue du stade
7. Devis signalisations parking rue du stade
8. Convention DITIC SIDEC
9. Convention Côté cour
10. Prise en charge Carte avantages jeunes
11. Prise en charge voyage scolaire et colonie de vacances année 2024
12. Questions diverses

**Présent(e)s :**

Mmes, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, M. ALBERTINI Michel, M. BERNARD Eric, M. DUCREUX Philippe, M. HUMBERT Jean Yves, M. NOIROT Benjamin, M. VIVINE Serge,

**Absent excusé :** Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, M. SCORDO Rémi

**Absents(es) :** GERRIET Charline, RUSCH Elodie, M. VOISIN Jean-Marc

**Procurations :** Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole à Mme LEPETZ Joëlle

**Secrétaire de séance :** M. BERNARD Eric

Mme Le Maire ouvre la séance à 18 heures et 40 minutes et procède à l'appel des présents.  
Le conseil municipal a désigné M. Eric BERNARD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Point n°1 : Approbation PV du 18/12/2023**

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès-verbal de la séance du 18/12/2023 dont un exemplaire brouillon leur a été envoyé.

Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Point n°2 : Modification tableau effectifs – Créations de poste**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle embauche a eu lieu pour la reprise scolaire de janvier 2024, suite à la fin du contrat de Mme LEGRAND Lili-Rose ATSEM en date du 31/12/2023. Suite à cette embauche, la Trésorerie nous demande d'établir une nouvelle délibération pour la création de ce poste, directive obligatoire depuis le 01/01/2024. De ce fait après vérification, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune et de créer une délibération pour chaque poste. (Soit délibération pour le poste Adjoint administratif, le poste ATSEM et les postes Adjoint technique)

**Point n°3 : Devis CIRUS, aménagement rue du Centre (RP) – Grange de Pont**

M. Albertini Michel propose à l'assemblée de consulter le devis CIRUS concernant l'aménagement de la rue du Centre – Grange de Pont, de la rue du Centre du rond-point du carrefour de Damparis jusqu'à la Grange du Pont, le devis comporte la maîtrise d'œuvre, l'études et le pilotage de chantier.

Reprendre la chaussée trottoir pour le stationnement partagé, construction d'un parking moitié route plus trottoir (Piéton, Cycliste, voiture) qui sera protégés par des ilots.

M.ALBERTINI Michel explique la cohérence du dossier et annonce qu'il assurera son suivi pour la partie administrative et la réglementation en accord avec l'Entreprise CIRUS.

Le Conseil ayant pris connaissance du montant du devis de 9 579.00€ HT, valide à l'unanimité.

**Point n°4 : Devis CIRUS, aménagement rue de Tavaux**

M. Albertini Michel propose à l'assemblée de consulter le devis CIRUS pour concernant l'aménagement de la rue de Tavaux, le devis comporte la maîtrise d'œuvre, l'études et le pilotage de chantier.

Reprendre les trottoirs qui sont abimés, un enrobage et prévu ainsi qu'un projet pour des places de parkings.

M.ALBERTINI Michel explique la cohérence du dossier et annonce qu'il assurera son suivi pour la partie administrative et la réglementation en accord avec l'Entreprise CIRUS.

Le Conseil ayant pris connaissance du montant du devis de 9 579.00€ HT, valide à l'unanimité.

**Point n°5 : Devis IDEGEO rue du Centre, rue de Tavaux**

M. ALBERTINI Michel propose à l'assemblée de consulté les 2 devis IDEGEO pour les relevés topographiques pour la préparation des travaux concernant la rue du Centre et la rue de Tavaux

La partie réseau assainissement est prévue par le Grand Dole.

Le Conseil ayant pris connaissance du montant des 2 devis de 3 000€ HT, valide à l'unanimité.

**Point N°6 : Devis travaux parking rue du Stade**

M. ALBERTINI Michel propose à l'assemblée de consulté les tableaux comparatifs des devis des 3 entreprises pour les travaux de l'aménagement travaux parking rue du stade, COLAS pour 64 816.20€ HT, EIFFAGE pour 72 588.34€ HT et EUROVIA BFC pour 57 943.56€ HT.

Le conseil ayant pris connaissance des 3 devis, valide à l'unanimité pour l'Entreprise EUROVIA BFC pour un montant de 57943.56€ HT.

**Point n°7 : Devis signalisation parking rue du Stade**

M. ALBERTINI Michel propose à l'assemblée de consulté les devis des 2 entreprises pour la signalisation aménagement du parking rue du stade, SIGNATURE pour 6 000.00€ HT et CCS pour 6 026.50€ HT.

Le conseil ayant pris connaissances des 2 devis, valide pour l'Entreprise SIGNATURE à 8 pour et 1 contre.

### **Point n°8 : Convention DITIC SIDEC**

Le Conseil Municipal n'ayant pas eu toutes les informations après avoir entendu l'exposé décide de surseoir la validation de la convention dans l'attente de recevoir plus d'information.

### **Point n°9 : Convention Côté cour**

M. DUCREUX Philippe propose à l'assemblée le renouvellement de la convention de l'association Côté Cour pour l'année 2025-2027. Cette convention a pour but de permettre aux enfants de notre école de pouvoir participer à des actions culturelles adaptées à chaque niveau de classe.

Un spectacle sera proposé aux enfants, chaque spectacle sera visionné avant.

La ville s'engage à inscrire 83 élèves. Pour la mise en œuvre, la pause entre midi et deux est comptée sur du temps scolaire, il ne sera donc pas demandé de surplus aux parents.

Le coût moyen d'un fauteuil est de 40.00€, la participation de la commune est de 12.00€ par élèves et le tarif pour l'entrée au spectacle en séance solaire est de 5.00€ par enfant au-delà de la jauge définie de 6.00€ par enfant.

Une nouvelle convention sera présentée en 2030.

### **Point n°10 : Prise en charge Carte avantages Jeune**

M. BERNARD Eric, Conseiller Municipal Délégué, rappelle à l'assemblée que la commune offre la carte avantages jeunes aux jeunes de la commune âgés de 10 à 25 ans. Les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au 19 juillet 2024. Il est rappelé que les cartes non distribuées seront facturées.

Le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt que représente cette carte et après délibération,

- ▶ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'offrir la carte avantages jeunes aux jeunes de la commune âgés de 10 à 25 ans.
- ▶ **PRÉCISE** qu'en cas de non retrait de la carte avantages jeunes par son bénéficiaire, avant le 20 décembre 2024, cette dernière lui sera facturée au tarif d'achat, les inscriptions se feront jusqu'au 19 juillet 2024.
- ▶ **DIT** que des crédits seront prévus au budget primitif 2024.

### **Point n°11 : Prise en charge voyage scolaire et colonie de vacances année 2024**

M. BERNARD Eric, Conseiller Municipal Délégué, propose de reconduire les participations financières destinées aux jeunes Abergeois.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de verser une participation de 65.00 € à chaque élève fréquentant l'école primaire, le collège ou le lycée et participant à un voyage scolaire effectué durant l'année 2024, attestant d'un justificatif.

Décide de verser une participation de 65.00€ à chaque élève participant à un séjour en colonie de vacances, attestant d'un justificatif.

L'élève à droit aux 2 séjours scolaire ou linguistique ainsi que le séjour colonie de vacances.

- ▶ **PRÉCISE** que cette participation financière communale ne pourra en aucun cas excéder le montant restant à la charge des parents.
- ▶ **DÉCIDE** de ne pas appliquer le principe de la rétroactivité pour le versement de ces subventions. financière communale ne pourra en aucun cas excéder le montant restant à la charge des parents.
- ▶ **DIT** que des crédits seront à prévoir à cet effet au Budget Primitif 2024, chapitres 65.

**Point n°12 : Questions diverses**

OMme le Maire expose le problème de la boulangerie.

Mme le Maire

La séance est levée à 20h11

**Le secrétaire de séance**



**Eric BERNARD**

**Le Maire,**



**Joëlle LEPETZ**